



VILLE DE CRUSEILLES

(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP 2025-109

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de Voirie Routière,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **CONSIDERANT** la demande de l'entreprise NGE ROUTES, représentée par Monsieur Hugo ROUQUAIROL
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers, en réglementant la circulation pour la réfection de la couche supérieure de la chaussée par la mise en œuvre d'un enduit bicouche gravillonné.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une portion de la voie communale dénommée « Place du Bassin » située dans l'agglomération de l'Abergement, sur le territoire de la commune de Cruseilles, sera fermée à la circulation durant 1 jour dans la période comprise entre le lundi 04 août 2025 et le vendredi 08 août 2025 inclus.

Une signalisation sera mise en place au carrefour avec la route du Salève coté « Sud », et au niveau du bassin coté « Est ».

ARTICLE 2 :

Les accès aux riverains et aux véhicules de secours seront maintenus et dirigés selon l'avancement des travaux sur ce secteur.

ARTICLE 3 :

L'entreprise GUINTOLI sera chargée :

- de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

L'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise GUINTOLI
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 07 juillet 2025.

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le :

08 JUL. 2025

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr

